



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

Le vingt-neuf septembre deux-mille vingt, à vingt-heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BRUNET André, Mme CURTIUS Anick, M. BOUIREK Azddine,
 Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,
 M. CHMIELINSKI Jean, M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine,
 Mme REIGNIER Sylvie, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier,
 M. DI-UBALDO Vittorio, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
 Conseillers Municipaux.

Le Conseil municipal a choisi Mme Anick CURTIUS comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2020 ;
- **DÉSIGNE** M. DI-UBALDO Vittorio référent de la sécurité routière ;
- **DÉSIGNE** M. PRUD'HOMME Philippe, Mme CURTIUS Anick et M. BOUIREK Azddine, référents de la convention d'entente intercommunale pour la gestion de services, d'équipements communs et pour le soutien au secteur associatif ;
- **DÉSIGNE** M. BRUNET André, 1^{er} Adjoint au Maire, pour la passation d'actes authentiques en la forme administrative ;
- **PROPOSE** la liste de contribuables ci-dessous pour siéger à la Commission communale des impôts directs. Cette liste annule et remplace la première proposition faite dans la délibération 2020.37 du 10 juillet 2020 :

N°	NOM PRENOM	ADRESSE
1	LESOT Richard	91 rue du Chénay le Vieux - 74210 SAINT-FERREOL
2	DESCHAMPS Jean-Paul	134 impasse de la Belle Etoile - 74210 SAINT-FERREOL
3	PANISSET Roland	325 rue de la Fruitière - 74210 SAINT-FERREOL
4	BRETON Marcel	7 clos de la Glière - 74210 SAINT-FERREOL
5	CHARRONDIERE Jean-Marc	127 rue des Pommeraies - 74210 SAINT-FERREOL
6	PERILLAT-MERCEROZ Bernard	111 route du Fontany - Cuchet - 74210 SAINT-FERREOL
7	PRUD'HOMME Georges	577 route de la Plaine - 74210 SAINT-FERREOL
8	BOUIREK Azddine	68 chemin du Pré Marquis - 74210 SAINT-FERREOL
9	BENZINEB Karim	1004 route de Nantbellet - 74210 SAINT-FERREOL
10	PELLOUX Joël	14 place de la Mairie - 74210 SAINT-FERREOL
11	CHMIELINSKI Jean	89 impasse du Pré Cavard - 74210 SAINT-FERREOL
12	NADAUD Sophie	2 chemin de NantBellet - 74210 SAINT-FERREOL
13	FERBUS Carine	225 route de la Plaine - 74210 SAINT-FERREOL
14	SEPET Laura	46 impasse de la Ramponnaz - 74210 SAINT-FERREOL
15	CARRERA Yohann	179 chemin du Pré Marquis - 74210 SAINT-FERREOL
16	REIGNIER Sylvie	680 route du Fontany - 74210 SAINT-FERREOL
17	PANISSET Didier	126 impasse de la Belle Etoile - 74210 SAINT-FERREOL
18	DI-UBALDO Vittorio	63 impasse du Biel - 74210 SAINT-FERREOL
19	CURTIUS Anick	358 impasse de la Combaz - 74210 SAINT-FERREOL
20	CARRERA Patrick	179 chemin du Pré Marquis - 74210 SAINT-FERREOL

21	TEDESCHI Bernard	239 chemin de Pré Corbet – 74210 SAINT-FERREOL
22	GUAZONNI Gabriel	82 chemin de Nantbellet – 74210 SAINT-FERREOL
23	GIRAUDON-BIZEAU David	347 route des Essérieux – 74210 SAINT-FERREOL
24	BRUNET André	19 impasse du Laitier – 73400 UGINE

- **DIT** que les article 12 & 15 de la délibération 2020-27 sont rédigés et complétés comme suit, suite à la demande de précision de la Préfecture de Haute-Savoie concernant les délégations consenties au Maire :
- 12. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, sur l'ensemble des zones urbaines « U » et à urbaniser « AU » du PLUi en vigueur.
 - 15. D'exercer au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines « U » et à urbaniser « AU » du PLUi en vigueur.
- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté dans le tableau ci-annexé éventuellement amendé par les soins de la commune, **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins, **PRÉCISE** pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation, exploitation en régie, et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;

Numéro de parcelle	Type de coupe	Volume total présumé réalisable en m3	Surface à parcourir en hectares	Année prévue par le plan d'aménagement	Coupe réglée/Coupe non réglée proposée par l'ONF	Motif ONF de conditionnalité de la coupe proposée ou de suppression, report de coupe réglée ou de proposition de la coupe non réglée à désigner	Mode de commercialisation
8	IRR	144	3	2020	2021	Exploitation en régie (ATDO)	Bois à destination des habitants de la commune

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Epargne et à négocier les conditions générales de la convention du prêt sur les bases présentées, et de réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement de la commune, **S'ENGAGE** à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires,
- **PREND ACTE** du rapport « Le prix de l'eau en Haute-Savoie en 2018 ».

La séance est close à 22h45.

Le Maire
Philippe PRUD'HOMME

